



AVIS

Au ſujet d'un Recueil d'Eſtampes qui ſe débite actuellement chez PIERRE-JEAN MARIETTE, *Libraire à Paris.*

L'ON attendoit depuis longtemps avec une juſte impatience le Recueil des Eſtampes gravées d'après les Tableaux du Cabinet de M. BOYER D'AGUILLES, Conſeiller au Parlement de Provence. Quoique ce Recueil n'ait pas encore été rendu public, il n'en eſt pas moins connu; l'éloge qu'en a fait M. Tournefort dans les premieres pages de la Relation de ſon Voyage du Levant, un très-petit nombre d'Exemplaires qui ſe ſont échappés, & que M. d'Aguilles avoit fait imprimer pour quelques amis, ont déja annoncé cet Ouvrage, & ont prévenu favorablement les eſprits en ſa faveur. Il a même tellement gagné auprès des Connoiſſeurs, que toutes les fois qu'il en a été expoſé en vente, le prix en a été porté très-haut.

Ce Recueil qui eſt en deux grands Volumes *in-folio*, compoſés de *Cent dix-huit Planches*, dont pluſieurs occupent la feuille entiere, préſente en effet un objet auſſi utile qu'agréable. C'eſt une ſuite de Tableaux de preſque tous les plus fameux Peintres: c'eſt un aſſemblage de ſujets extrêmement variés: ce ſont des Gravures exécutées au Burin avec beaucoup de ſoin, & qui rendent la maniere de chaque Maître avec fidelité. Le prêmier Volume contient les Ecoles Italienne & Flamande, en cinquante-huit Planches, & le ſecond l'Ecole de France en ſoixante Planches; le tout précédé d'une Deſcription imprimée de chaque Tableau, & de quelques réflexions, dans leſquelles on a taché de tracer en peu de mots le caractere de ceux qui les ont peint.

Ces Gravures ſont preſque toutes l'ouvrage d'un Graveur d'Anvers nommé Jacques Coelemans, Diſciple de Corneille Vermeulen, auſſi d'Anvers, & Graveur de réputation. M. d'Aguilles l'avoit fait venir à Aix pour être plus à portée de diriger ſon travail, & de l'aider de ſes conſeils. Et qui pouvoit lui en donner de plus utiles? Quel eſt, je ne dis pas le Curieux, mais le veritable Connoiſſeur, qui joignant la pratique à la théorie, pouvoit, comme M. d'Aguilles, non ſeulement conduire le Graveur, mais mettre lui-même la main à l'œuvre; & le Burin à la main retoucher les Planches, pour leur donner l'entiere perfection, & en graver même quelques-unes entierement?

Voilà ce qu'il ſera aiſé d'appercevoir dans le Recueil d'Eſtampes qui reparoît, ou qui, pour parler avec plus de verité, eſt préſenté au Public pour la premiere fois, puiſque le peu d'Exemplaires qui s'en étoient répandus ne peuvent être regardés que comme des eſſais, & qu'ils ſont même preſque tous imparfaits. Ceux que l'on propoſe aujourd'hui ſont imprimés avec beaucoup plus de ſoin que les premiers, & par de meilleurs Ouvriers; le papier en eſt plus grand & plus beau. L'on s'eſt déterminé pour l'eſpece de papier qui a été employée au Recueil d'Eſtampes publié par M. Crozat, parce que le Recueil de M. d'Aguilles en eſt naturellement la ſuite, & que ces deux Ouvrages étant de même genre, il eſt à préſumer que ceux qui ont pris le premier, voudront y joindre le ſecond. On en trouvera donc d'imprimés ſur le papier de Colombier, ou ſur le papier de grand Aigle, au choix des acheteurs. Le prix du premier ſera moderé à *ſoixante-douze livres*, & celui du ſecond à *quatre-vingt livres*. Ceux qui voudront en acquérir dès-à-préſent, peuvent s'adreſſer à PIERRE-JEAN MARIETTE Libraire, ruë Saint Jacques à Paris; ils en trouveront chez lui des Exemplaires tout prêts. Et pour en faciliter

l'acquiſition aux autres qui voudroient en retenir un ou pluſieurs Exemplaires, le même Libraire conſent de partager le payement en deux termes, ſçavoir *trente livres* qui lui ſeront payées d'avance, pour les Exemplaires imprimés ſur le papier de grand Aigle, ou *vingt-quatre livres* pour ceux imprimés ſur le papier de Colombier, dont il donnera ſa Reconnoiſſance, & les *cinquante livres* reſtantes pour le papier de grand Aigle, ou les *quarante-huit livres* pour le papier de Colombier, lorſqu'on retirera l'Exemplaire.

L'on ne recevra de ces *Aſſurances* que juſqu'au dernier Août 1744. paſſé lequel temps les Exemplaires imprimés ſur le papier de Colombier ſeront vendus ſans remiſe *quatre-vingt-ſeize livres*, & ceux ſur le grand Aigle, *cent dix livres.*

Ceux qui auront *aſſuré* des Exemplaires, ſeront tenus de les faire retirer dans trois mois, à compter du jour de la date de la Reconnoiſſance dont ils ſeront porteurs; faute de quoy leurs avances ſeront perduës pour eux, & ils ne ſeront plus admis à répeter leurs Exemplaires.

On trouvera des Exemplaires du ſuſdit Recueil & l'on pourra auſſi prendre des Aſſurances, *à Paris chez* PIERRE-JEAN MARIETTE, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules; *& chez les principaux Libraires des plus grandes Villes de l'Europe.*

M. DCC. XLIV.

